

CONSEIL MUNICIPAL**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE du 25/09/2023**

Conformément à l'article L2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le dix-neuf septembre deux mil vingt-trois s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SORRE Stéphane, Maire.
La liste des délibérations a été affichée le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois.

Présents :

Mmes BERTHE Emmanuelle - DELALANDE Brigitte - GRIMAL Chantal - MIGNOT Laurence - PLAINE Dina - TABARD Chantal
MM. FERRÉ Patrick - GERMAIN Emmanuel - GUILLOUET Noël - JOSSAUME Bruno - LEROUX René
PEYROCHE Patrick - PICHARD Philippe - SORRE Stéphane

Absente : Mme Charlène CHARLES, excusée et a donné procuration à M. Stéphane SORRE

Secrétaire de séance : M. Bruno JOSSAUME

Le nombre de conseillers en exercice étant de 15, les conseillers présents forment la majorité.

Numéro d'ordre des délibérations		Résultat du vote
	Approbation du procès-verbal du 03 juillet 2023	
2023-040	Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche au titre de l'année 2024	Approuvée à l'unanimité
2023-041	Demande d'aide financière au conseil départemental pour la restauration de la statue Saint Catherine	Approuvée à l'unanimité
2023-042	Budget principal : décision modificatif n°3	Approuvée à l'unanimité
2023-043	Remboursement d'un acompte de location de la salle de convivialité	Approuvée à l'unanimité
2023-044	Titre à émettre suite au sinistre BÈLE	Approuvée à l'unanimité
2023-045	Présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes Normandie sur la gestion de la communauté de communes Granville Terre et Mer	Approuvée à l'unanimité
2023-046	Création de la SPL GTM Nautisme	Approuvée à l'unanimité

Vu, par Nous, Maire d'Yquelon, pour être affiché le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Stéphane SORRE

